



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 21 mars 2018

A 18 h 10, Monsieur Mathieu Fardeau présente aux élus son projet sportif d'implantation d'un terrain multisport sur la commune.

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 21 février 2018, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il est enlevé à l'ordre du jour le point *Vote des taux d'imposition 2018*. Il est rajouté à l'ordre du jour, au chapitre « Éducation », *Délégation Conseil d'école*.

I. FINANCES

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2017 - Budget Principal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture	153 366,32 €	
Résultat antérieur reporté	<u>12 299,15 €</u>	
Résultat de l'exercice 2017	+141 067,17 €	
Dépenses	<u>1 004 406,85 €</u>	
Recettes	1 145 474,02 €	

INVESTISSEMENT

Dépenses	607 297,74 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 107 181,30 €
Résultat antérieur reporté	- 66 693,78 €
Résultat de clôture	+ 40 487,52 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2017 est donc de 193 853,84 €.

- Affectation et reprise des résultats 2017 au Budget principal 2018

Le résultat de la section de fonctionnement sera reporté pour la totalité des 153 366,32 € en investissement à l'article 1068. Le résultat de la section d'investissement sera reporté pour la totalité des 40 487,52 € à l'article R 001.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2017 - Budget annexe Lotissements de la Gagnerie et des Jardins

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture	407 099,23 €
Résultat antérieur reporté	<u>444 910,48 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 37 811,25 €
Dépenses	<u>279 552,21 €</u>
Recettes	241 740,96 €

• INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	- 149 431,35 €	
Résultat antérieur reporté	<u>- 200 074,81 €</u>	
Résultat de l'exercice 2017	+ 50 643,46 €	
Dépenses	<u>149 431,35 €</u>	
Recettes	200 074,81 €	

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2017 est donc de 257 667,88 €.

- Affectation et reprise des résultats Budget annexe Lotissements de la Gagnerie et des Jardins Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2017 sont reportés en 2018, soit 407 099,23 € à l'article R 002 et 149 431,35 € à l'article D 001.
- Budget Annexe Lotissements de la Gagnerie et des Jardins Vote du budget primitif 2018 Après vote unanime des élus, le budget primitif Lotissements 2018 s'équilibre en dépenses comme en recettes :
 - En <u>fonctionnement</u>, à la somme de 1 107 377,57 € répartie comme suit :

En recettes: 200 278,34 € en vente de terrains,

407 099,23 € d'excédent de fonctionnement reporté,

500 000 € en variation de stocks;

En dépenses : 874 946,22 € en travaux de viabilisation hors SIEML,

20 000 € en travaux de viabilisation gérés par le SIEML

10 000 € en études,

50 000 € en frais accessoires, 3 000 € en annulation de titres, 149 431,35 € en variation de stocks;

• En <u>investissement</u>, à la somme de 1 756 808,92 € répartie comme suit :

En recettes: 500 000 € d'emprunt,

149 431,35 € en variation de stocks;

En dépenses : 500 000 € en variation de stocks,

149 431,35 € en déficit d'investissement reporté.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2017 - Budget annexe Lotissement du Château

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2017.

• FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture	- 4 023,00 €	
Résultat antérieur reporté	0,00€	
Résultat de l'exercice 2017	- 4 023,00€	
Dépenses	<u>95 684,53 €</u>	
Recettes	91 661,53 €	

INVESTISSEMENT

Recettes	91 661,53 €
Dépenses	<u>91 661,53 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	0,00€
Résultat antérieur reporté	- 91 661,53 €
Résultat de clôture	- 91 661,53 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, le déficit réel de l'exercice 2017 est donc de 95 684,53 €.

- Affectation et reprise des résultats - Budget annexe Lotissement du Château 2018

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2017 sont reportés en 2018, soit 4 023,00 € à l'article D 002 et 91 661,53 € à l'article D 001.

- Budget Annexe Lotissement du Château - Vote du budget primitif 2018

Après vote unanime des élus, le budget primitif du Lotissement du Château 2018 s'équilibre en dépenses comme en recettes :

• En <u>fonctionnement</u>, à la somme de 95 684,53 € répartie comme suit :

En recettes: 95 684,53 € en variation de stocks;

En dépenses : 91 661,53 € en variation de stocks ;

4 023,00 € en déficit de fonctionnement reporté;

• En <u>investissement</u>, à la somme de 187 346,06 € répartie comme suit :

En recettes: 95 684,53 € d'emprunt

91 661,53 € en variation de stocks;

En dépenses : 95 684,53 € en variation de stocks,

91 661,53 € en déficit d'investissement reporté.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2017 - Budget annexe Gendarmerie

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif de Monsieur le Maire de l'exercice 2017.

• FONCTIONNEMENT

Recettes	0,00€
Dépenses	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	0,00€
Résultat antérieur reporté	<u>0,00€</u>
Résultat de clôture	0,00€

INVESTISSEMENT

Recettes	0,00€
Dépenses	<u>17 073,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 17 073,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00€
Résultat de clôture	- 17 073,00 €

- Affectation et reprise des résultats - Budget annexe Gendarmerie 2018

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2017 sont reportés en 2018, soit 0,00 € à l'article R 002 et 17 073,00 € à l'article D 001.

- Budget Annexe Gendarmerie - Vote du budget primitif 2018

Après vote unanime des élus, le budget primitif du Gendarmerie 2018 s'équilibre en dépenses comme en recettes :

• En <u>fonctionnement</u>, à la somme de 0,00 € répartie comme suit :

En recettes : 0,00 € en excédent de fonctionnement reporté ;

En dépenses : 0,00 € en déficit de fonctionnement reporté ;

• En <u>investissement</u>, à la somme de 500 000,00 € répartie comme suit :

En recettes: 500 000,00 \in d'emprunt;

En dépenses : 17 073,00 € en déficit d'investissement reporté ;

110 000,00 € en frais d'étude ; 372 927,00 € en constructions.

- Décision modificative n°2 - Budget Principal 2018

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, la décision modificative suivante pour permettre notamment d'intégrer les résultats de l'année 2017 au budget principal 2018 que le Conseil vient de constater :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 70 : Produits des services	+ 3 030,00 €	
R 70876 : Remboursement de frais par l'AdC	+ 3 030,00 €	
R 73 : Impôts et taxes	- 2 590,00 €	
R 73211 : Attribution de compensation (AdC)	- 2 590,00 €	
D 011 : Charges à caractère général	,	+ 17 755,00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien		+ 900,00€
D 6135 : Location de matériel		+ 5 200,00 €
D 61521 : Entretien de terrains		+ 5 500,00 €
D 615221 : Entretien de bâtiments publics		+ 1 150,00 €
D 615228 : Entretien autres bâtiments		+ 2 900,00 €
D 615231 : Entretien de voirie		+ 1 055,00 €
D 6226: Honoraires		+ 800,00€
D 6236 : Catalogues et imprimés		+ 250,00 €
D 012 : Charges de personnel		+ 15 000,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		+ 5 000,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		+ 10 000,00 €
D 65: Autres charges de gestion courante		+ 2 830,00 €
D 65548: Charges intercommunales		+ 2 830,00 €
D 042 : Opérations d'ordre entre sections		+ 10 920,48 €
D 6811 : Dotations aux amortissements des		1 10 020 40 C
immobilisations incorporelles et corporelles		+ 10 920,48 €
D 023: Virement à la section d'investissement		- 46 065,48 €
TOTAL	+ 440,00 €	+ 440,00 €
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
R 001: Résultat d'investissement reporté	+ 40 487,52 €	
R 021: Virement de la section de fonctionnement	- 46 065,48 €	
R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 153 366,32 €	
R 1641: Emprunt en euros	- 94 900,00 €	
R 040 : Opérations d'ordre entre sections	+ 10 920,48 €	
R 28188 : Autres immobilisations corporelles	+ 10 920,48 €	
(amortissement)	1 10 720,40 0	
D 2051 : Concessions et droits similaires, brevets,		+ 2 180,00 €
licences		·
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 100		- 38 338,90 €
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		- 38 338,90 €
D 21 : Immobilisations incorporelles – Opération 200		+ 2 700,00 €
D 2031-200 : Frais d'études		+ 2 700,00 €
D 21: Immobilisations corporelles – Opération 200		- 28 256,76 €
D 21311-200 : Constructions Hôtel de ville (Mairie)		+ 34 956,84 €
D 21312-200 : Constructions École publique		- 39 078,60 €
D 21318-200 : Autres bâtiments publics		+ 5 865,00 €
D 2135-200: Installations générales, agencements,		- 30 000,00 €
aménagements des constructions		ŕ
D 21: Immobilisations corporelles – Opération 300		+ 23 790,00 €
D 2041582-300 : Subventions d'équipement versées aux		1.04.050.00.0
autres organismes publics (SIEML Réparations		+ 26 850,00 €
Extensions)		2 040 00 0
D 2112-300: Terrains de voirie		- 3 060,00 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 400		+ 4 260,00 €

D 2183-400 : Matériel de bureau et matériel informatique		+ 3 200,00 €
D 2188-400: Autres immobilisations corporelles		+ 1 060,00 €
TOTAL	+ 63 808,84 €	- 33 665,66 €

- Logement 9 rue d'Anjou - Fixation du loyer

Le logement situé au 9 rue d'Anjou a été rénové et meublé en 2017. Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel de ce locatif à 450 €.

- Logements communaux - Consommation d'eau - Tarif

Le Conseil Municipal décide de refacturer aux locataires des logements communaux la consommation d'eau audelà de 60 mètres-cube annuels au tarif en vigueur de Véolia.

II. INTERCOMMUNALITÉ

- Convention de groupement de commandes - Contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux (2018-2022)

Afin de faciliter la passation et le suivi du marché de contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux, de permettre d'éventuelles économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, plusieurs communes de l'Agglomération du Choletais, souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive du groupement. Par courrier n°038/2018 en date du 25 janvier 2018, la commune de Vezins a manifesté sa volonté d'intégrer ce groupement de commande. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de la convention et souligne que le montant maximum annuel de participation financière est fixé à 900 € TTC pour la commune de Vezins. En outre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant au sein des Commissions d'Appel d'Offres de groupement, dès lors que la convention le prévoit.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative au groupement de commandes du contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux pour la période 2018-2022. Il autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et il désigne Monsieur Claude POISSONNEAU représentant titulaire et Monsieur Jean-René BARILLERE représentant suppléant, au sein des Commissions d'Appel d'Offres de groupement.

- Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension du réseau d'éclairage public - Parking salle des fêtes et parking tennis

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante : extension éclairage public parking salle des fêtes et parking tennis

- Montant de la dépense : 35 776,77 € net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 26 832,58 € net de taxe.

III – URBANISME

- Exclusion du droit de préemption des parcelles du lotissement de l'Epiletterie 2

Le Conseil Municipal décide d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du futur lotissement de l'Épiletterie 2 autorisé par le permis d'aménager n° PA 049 371 16 H 0001 du 7 février 2017.

IV. ÉDUCATION

- Délégation Conseil d'école

Le Conseil Municipal décide que Madame Christelle Delaunay, en cas d'indisponibilité d'un élu, est désignée pour représenter la commune au sein du Conseil d'école.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Inventaire des routes concernées par la modification de la vitesse à 80 km/h

Aucune route communale n'est concernée par la modification de la vitesse à 80 km/heure.

- Programme d'entretien des routes départementales

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, les routes concernées sur le territoire communal sont la D147 en direction de Chanteloup-les-Bois et la D65 en direction de La Tourlandry.

- Déplacement du calvaire RD 960 Vezins-Coron

Le calvaire situé sur la route départementale entre Vezins et Coron doit être déplacé à l'occasion des travaux du passage en 2 fois 2 voies. Le Département demande à la commune de l'implanter autre part sur le domaine public. Il est proposé de remettre le calvaire de l'autre côté de la route, en face de son emplacement actuel, sur le chemin communal. Une réunion avec le Département est prévue le 29 mars à ce sujet.

- Calendrier des vacances scolaires de printemps

Dans l'Académie de Nantes, les vacances de printemps se dérouleront du mercredi 25 avril 2018 après la classe au lundi 14 mai 2018 (reprise des cours le matin). Ainsi, les cours sont déplacés du lundi 7 mai au lundi 23 avril, ceux du mercredi 9 mai au mercredi 25 avril et ceux du vendredi 11 mai au mardi 24 avril.

La séance est close à 21 h 00.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 25 avril 2018 à 18 h 30.

Le Maire, Cédric VAN VOOREN